Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260423-23042026009-DE

Nombre de membres afférents au CL
en exercice : 19
ayant pris part à la délibération : 16 + 3 pouvoirs
Date de convocation : 18/04/2026

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire

Présents : Romain RIOU, Marie France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, Nadia COAT, Béatrice MENEZ, Stéphane ROZEC, Mikaël CARIOU, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC, Cédric BELLEC

Absents excusés : Catherine APPERE, pouvoir à Olivier GEFFROY
Cécile HOARAU, pouvoir à Marie-France POULIQUEN
Maxime MANTAUX, pouvoir à Romain RIOU

Secrétaire de séance : Olivier GEFFROY

Délibération 23042026 009

OBJET **: Objet : participation aux frais de scolarité unité d'enseignement IEM-IME Kerdelune Landerneau**

Monsieur le maire présente la question :

Le code de l'éducation, article L442-5-1 prévoit que la participation financière à la scolarisation des enfants dans une autre commune constitue une dépense obligatoire lorsque la fréquentation par l'élève trouve son origine dans des contraintes liées à des raisons médicales.

Pour l'année scolaire en cours, un enfant de Plounéventer est scolarisé à l'unité d'enseignement IEM-IME Kerdelune Landerneau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- Décide de participer pour ces enfants à la même hauteur que pour l'école de Plounéventer : 735 € par élève
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité nécessaire au versement de la participation

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260423-23042026009-DE

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,
Olivier GEFFROY

MAIRIE DE PLOUNEVENTER
24000

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 27 AVR. 2026 27 AVR. 2026
La transmission au contrôle de légalité le